

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ
UN ARBRE POUR MON QUARTIER 2021**

Et

**POLITIQUE D'ÉCHANGE ET D'ANNULATION, DE REMBOURSEMENT ET
D'ACTIVATION DE LA GARANTIE**

NOTE IMPORTANTE

- Les arbres sont des êtres vivants, tous différents les uns des autres. Les images présentées sur le site Internet sont donc à titre indicatif pour permettre de visualiser leurs caractéristiques à maturité. Il se peut donc que votre arbre ne corresponde pas exactement à l'image au moment de la livraison.
- Nous faisons tout notre possible pour garantir nos stocks, néanmoins, les arbres étant des êtres vivants, il se peut que nous ne puissions pas honorer les commandes. Les acheteurs seront, dans ce cas, entièrement remboursés.
- Les commandes seront honorées aux dates précises indiquées sur le site.

POUR PLUS D'INFORMATION

Contactez le Regroupement des éco-quartiers

Téléphone : 514 507-5401 poste 100

Courriel : uapmq@eco-quartiers.org

TABLE DES MATIÈRES

1. Conditions d'admissibilités générales à Un arbre pour mon quartier
1. Politique de livraison et/ou plantation
2. Politique d'échange et d'annulation
3. Politique de remboursement
4. Politique d'activation de la garantie

1. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ À UN ARBRE POUR MON QUARTIER

1.1 Conditions d'achat

L'acheteur s'engage à :

- Être propriétaire d'une résidence unifamiliale ou multifamiliale ou être un gestionnaire dûment autorisé par le syndicat des copropriétaires divis ou indivis d'un bâtiment ou être un locataire dûment autorisé par le propriétaire d'une résidence unifamiliale ou multifamiliale située sur le territoire de l'agglomération de Montréal ou située sur le territoire de la ville de Pincourt;
- S'assurer que l'arbre ne sera pas planté sur l'emprise de la ville ;
- Vérifier la localisation d'infrastructures souterraines :
 - **En s'informant sur les réseaux privés** passant sous son terrain;
 - **En contactant gratuitement Info-Excavation** avant de creuser pour planter l'arbre. L'acheteur doit communiquer avec Info-Excavation afin de connaître les infrastructures souterraines présentes dans le sol. Info-Excavation est un service gratuit partout au Québec qui couvre tous les réseaux souterrains des entreprises membres (électricité, téléphone, gaz naturel, câble et autres). Composez-le : 1 800 ON-EXCAVE (1 800 663-9228).

1.2 Plantation et entretien

L'acheteur s'engage à :

- Planter l'arbre à l'adresse de plantation, située sur le territoire de l'agglomération de Montréal ou sur le territoire de la ville de Pincourt, indiquée lors de la commande de l'arbre, le plus rapidement possible après sa prise de possession ;
- Planter son arbre en terre au maximum 2 semaines après sa prise de possession ;
- Suivre les instructions de plantation qui accompagnent le produit acheté, aussi disponibles dans la section *Instructions de plantation* du site web unarbrepourmonquartier.org ;
- Arroser adéquatement son arbre (même durant la période où il est resté en pot) ;
- Respecter les espacements requis à proximité des infrastructures (ex : clôture, ligne électrique, mur de la maison, etc.). Se référer à la fiche de l'essence téléchargeable sur notre site ou au site : <https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes>.

1.3 Récupération de l'arbre

L'acheteur s'engage à :

- S'il n'a pas recours au service de livraison : Prendre possession de l'arbre au lieu et à la date indiqués par l'organisme vendeur (ainsi que dans la section Récupérer son arbre du site Internet www.unarbrepourmonquartier.org) ;
S'il a recours au service de livraison : Prendre possession rapidement de l'arbre à la date indiquée par l'organisme en charge de la livraison et planter l'arbre le plus rapidement possible ;
L'organisme responsable de vous remettre votre arbre **s'engage à conserver l'arbre durant trois jours ouvrables**. Après ce délai, l'arbre deviendra la propriété de l'organisme ;
- Autoriser une vérification visuelle de la plantation de l'arbre sur sa propriété, si l'arbre n'est pas visible à partir du domaine public (ex : à l'arrière du bâtiment) ;
- Renoncer à poursuivre le Regroupement des éco-quartiers et la Soverdi à l'égard du produit acheté ;
- Céder à la Soverdi (au plan d'action forêt urbaine) les crédits-carbone associés à la valeur de chaque arbre planté.

1.4 Utilisation des données personnelles

Lors de l'achat d'un arbre sur le site Internet d'Un arbre pour mon quartier, l'acheteur autorise le REQ ainsi que la Soverdi à utiliser les coordonnées GPS de plantation de l'arbre à des fins d'élaboration d'une carte des arbres plantés dans le cadre du programme Un arbre pour mon quartier. Cette carte a vocation à être diffusée sur un site Internet.

Seules les données relatives au point GPS de l'adresse de plantation, ainsi que l'essence de l'arbre acheté seront utilisées.

2. POLITIQUE DE LIVRAISON ET/OU PLANTATION

Ce service est offert dans certains secteurs uniquement. Il s'agit d'une offre proposée par les éco-quartiers sur le territoire qu'ils desservent ou bien par les municipalités des territoires concernés. Ces organismes sont responsables des services offerts. Le Regroupement des éco-quartiers et la Soverdi déclinent toute responsabilité en cas de bris ou de dommages survenus lors de la livraison/plantation au domicile de l'acheteur.

3. POLITIQUE D'ÉCHANGE ET D'ANNULATION

Il est possible d'échanger un (ou des) arbre(s) acheté(s) pendant les campagnes annuelles d'Un arbre pour mon quartier. Les campagnes s'échelonnent dans le temps de cette manière :

La campagne du printemps 2021 débute le 14 avril et se termine le 31 mai 2021. La date limite pour procéder à l'échange d'un arbre acheté pendant la campagne du printemps est le 31 mai 2021 à 16 h. Après cette date, aucun échange ne sera effectué.

La campagne d'automne 2021 débute le 25 août et se termine le 27 septembre 2021. La date limite pour procéder à l'échange d'un arbre acheté pendant la campagne d'automne est le 27 septembre 2021 à 16 h. Après cette date, aucun échange ne sera effectué.

L'échange s'entend pour un arbre vendu au même prix (ex : un arbre régulier ne peut être échangé par un arbre fruitier). L'échange peut se faire uniquement en fonction des arbres disponibles au moment de la demande d'échange, la disponibilité des stocks varie en cours de campagne.

Dans le cas d'un échange pour un arbre à prix différent, un remboursement sera effectué pour votre achat initial et un nouvel achat sera effectué, en fonction des arbres disponibles au moment du remboursement.

Afin de procéder à un échange, contactez le Regroupement des éco-quartiers par courriel à uapmq@eco-quartiers.org ou par téléphone au 514 507-5401 poste 100.

4. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Il est possible de demander le remboursement d'un ou des arbres achetés pendant les campagnes annuelles d'Un arbre pour mon quartier. Les campagnes s'échelonnent dans le temps de cette manière :

La campagne du printemps 2021 débute le 14 avril et se termine le 31 mai 2021. La date limite pour demander le remboursement d'un arbre acheté pendant la campagne du printemps est le 31 mai 2021 à 16 h. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

La campagne d'automne 2021 débute le 25 août et se termine le 27 septembre 2021. La date limite pour demander le remboursement d'un arbre acheté pendant la campagne d'automne est le 27 septembre 2021 à 16 h. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Le remboursement est effectué sur la carte de crédit utilisée, en ligne, lors de l'achat initial.

Afin de procéder à une demande de remboursement, contactez le Regroupement des éco-quartiers par courriel à uapmq@eco-quartiers.org ou par téléphone au 514-507-5401 poste 100.

5. POLITIQUE D'ACTIVATION DE LA GARANTIE

La survie de l'arbre acheté dans le cadre de la campagne Un arbre pour mon quartier est garantie durant un an (365 jours), à condition qu'il ait été planté et entretenu adéquatement, dès sa prise de possession, par l'acheteur. Si vous souhaitez bénéficier de cette garantie, contactez le Regroupement des éco-quartiers par courriel à uapmq@eco-quartiers.org ou par téléphone au 514-507-5401 poste 100.